

Division des Ouvrages d'Art

Elargissement du Pont Passerelle « Al Brëck » à Luxembourg – Dossier de presse



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Administration des ponts et chaussées

Rappel des objectifs



Dans le cadre du projet de modernisation du réseau de transport en commun dans la Ville de Luxembourg, lequel intègre la réalisation d'un tram, il a été décidé d'aménager une voie de bus supplémentaire sur le Pont Passerelle leur permettant de circuler dans le sens de la ville vers la gare, tout en assurant le maintien des 2 voies de circulation actuelles dans le sens de la gare vers la ville.

Cette modernisation inclut également le maintien et l'amélioration des conditions de circulation en toute sécurité tant des vélos que des piétons sur tout le long de l'ouvrage côté amont, ainsi que le maintien de la circulation des piétons sur le trottoir aval.

De ce fait, l'élargissement du trottoir côté amont a pour objectif de placer de façon déportée une large bande de 4.50 m réservée aux cyclistes, combinée avec une bande réservée aux piétons y compris les personnes à mobilité réduite PMR et de libérer l'espace occupé actuellement par la piste cyclable pour les besoins de la nouvelle voie de bus.

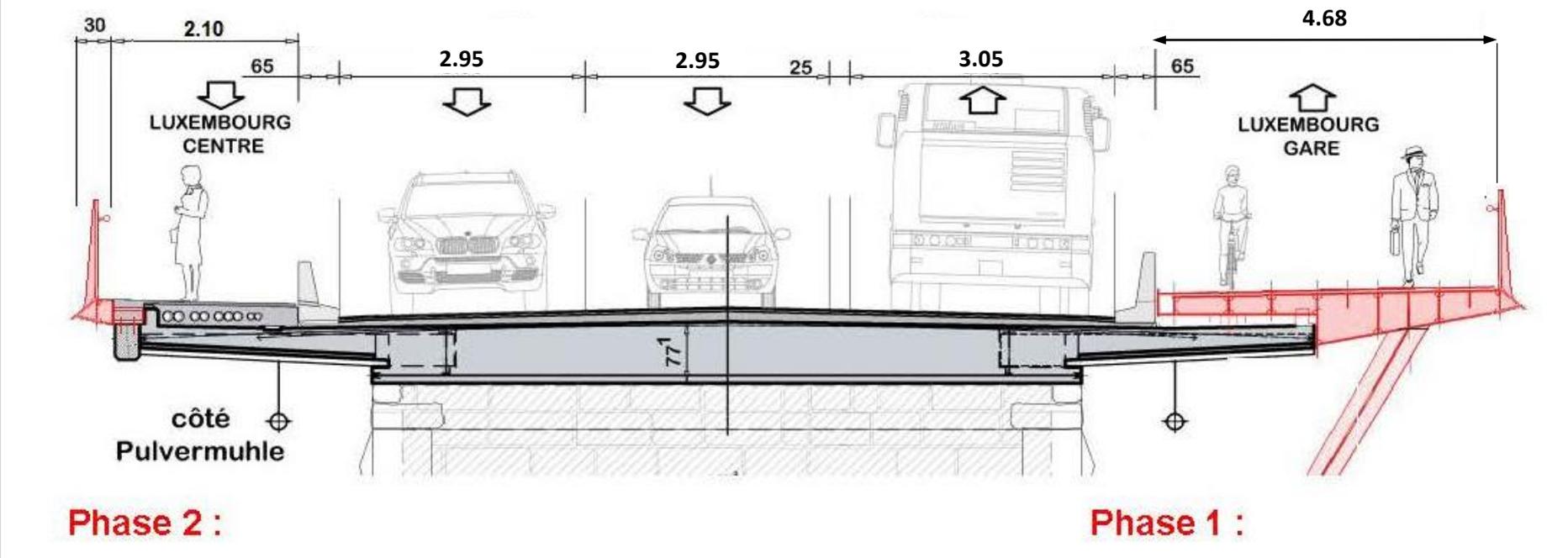
Exécution des travaux en deux phases:

- Phase 1: Elargissement du pont du côté amont pour créer une assise pour la mobilité douce
- Phase 2: Revalorisation du trottoir du côté aval



Mise en service du trottoir élargi à partir du 16 septembre 2020

Nouveaux Gabarits routiers du Pont Passerelle



Mise en service du trottoir élargi à partir du 16 septembre 2020

Situation après élargissement



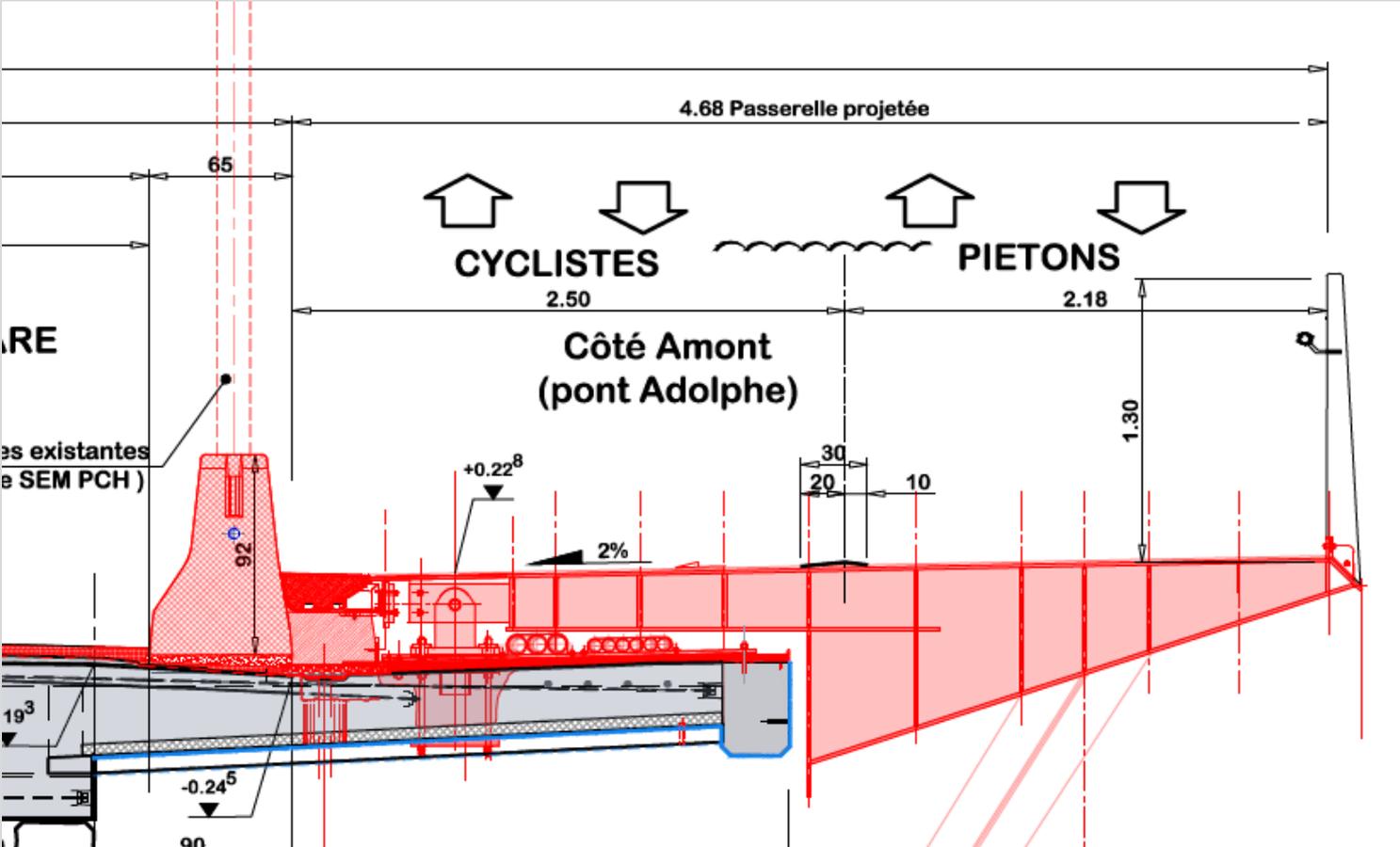
Elargissement du Pont Passerelle « Al Brëck » à Luxembourg



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Administration des ponts et chaussées

Mise en service du trottoir élargi à partir du 16 septembre 2020



Gabarit mobilité douce : cyclistes 2.50m et piétons 2.18m



Vue sur le trottoir élargi depuis côté ville, vers côté gare



Elargissement du Pont Passerelle « Al Brëck » à Luxembourg



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Administration des ponts et chaussées

Vue sur le trottoir élargi depuis côté gare, vers côté ville



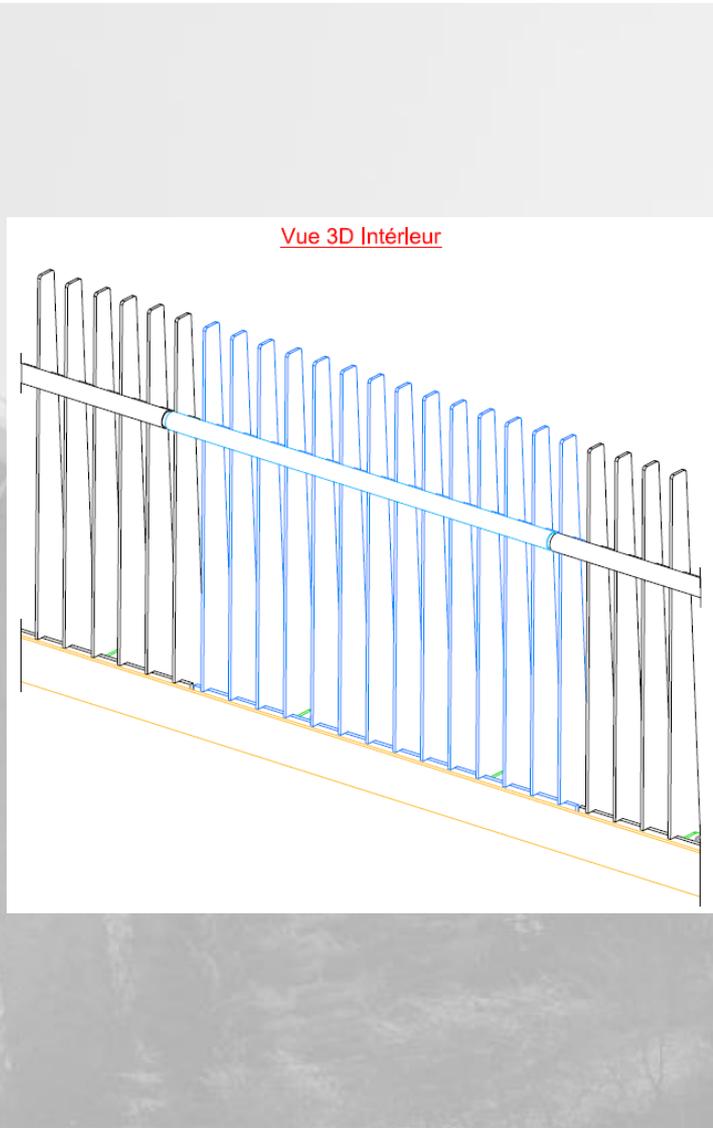
Elargissement du Pont Passerelle « Al Brëck » à Luxembourg



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Administration des ponts et chaussées

Nouveau garde-corps

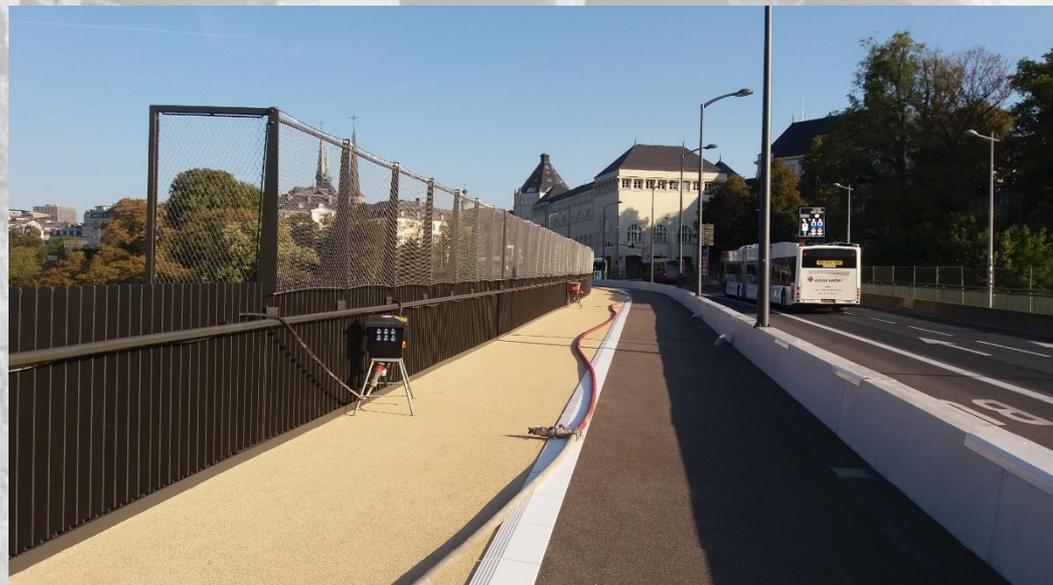
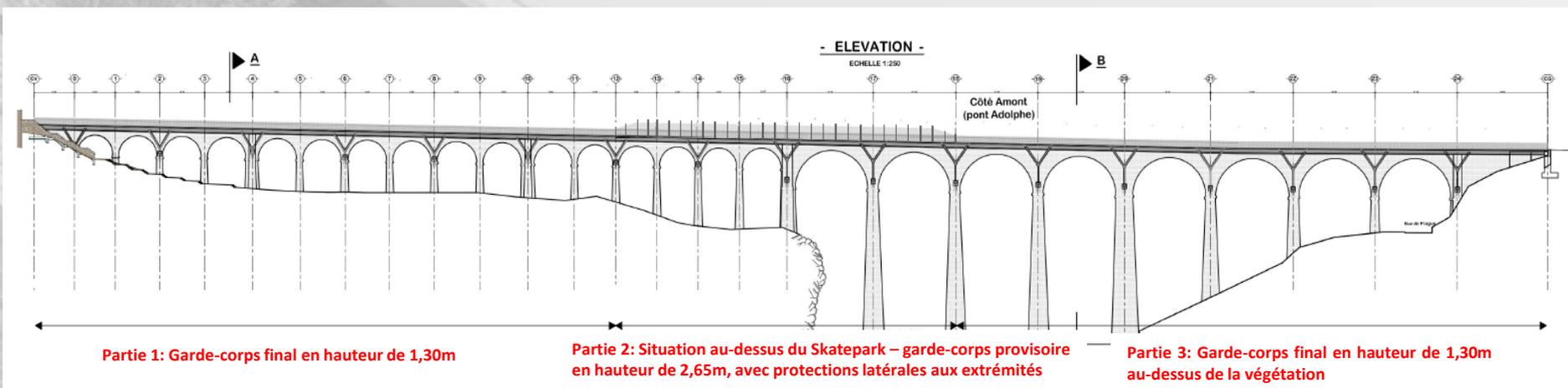


Elargissement du Pont Passerelle « Al Brëck » à Luxembourg



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics
Administration des ponts et chaussées

Système anti-suicide provisoire incorporé au garde-corps amont et aval



Elargissement du Pont Passerelle « Al Brëck » à Luxembourg



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Administration des ponts et chaussées

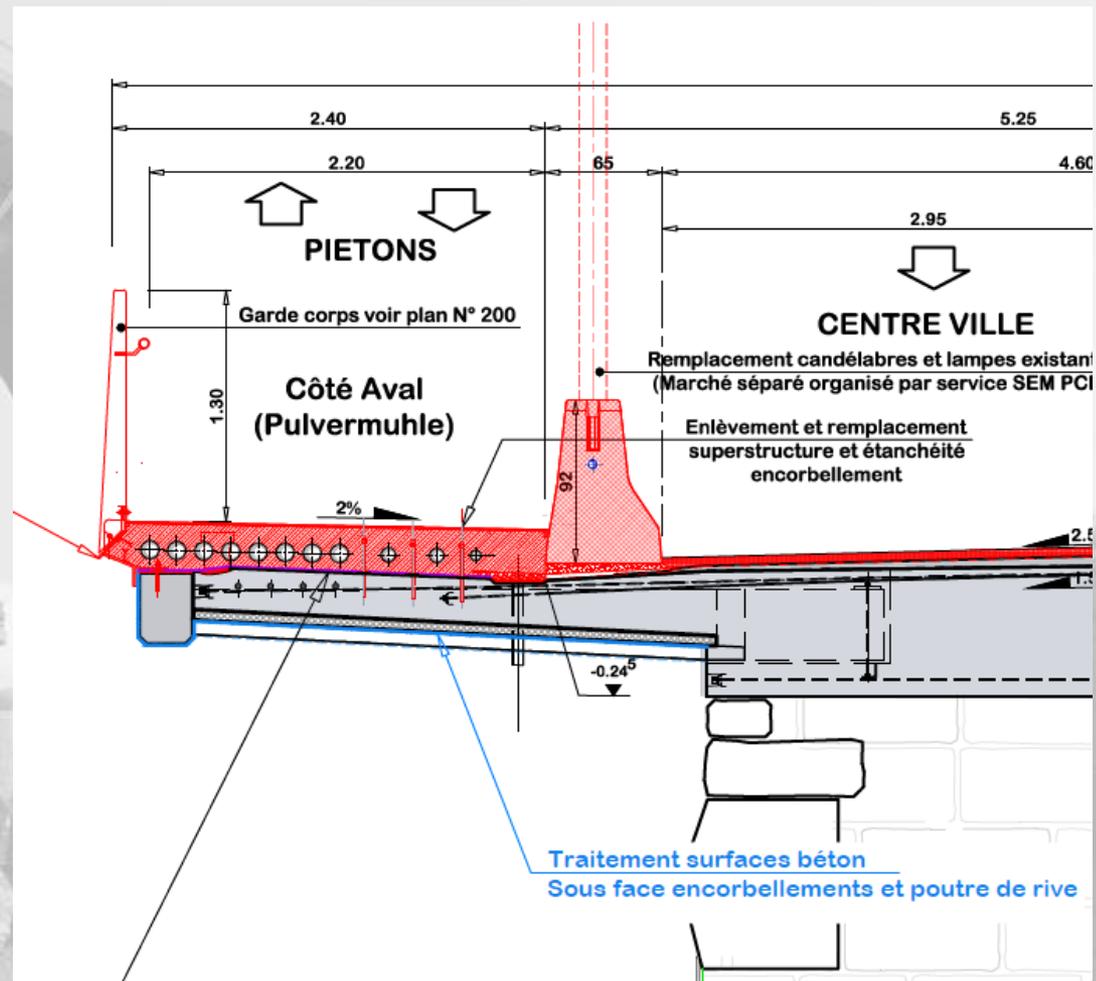
Rappel des travaux prévus – Phase 2

Etapes:

- Démolition et mise à nu du trottoir existant
- Mise en place des nouveaux équipements
- Traitement des surfaces béton en sous-face de l'encorbellement
- Construction du nouveau trottoir

Durant travaux fermeture trottoir côté Pulvermühle

La réfection du tablier et des voies de circulation est prévue à la fin de phase 2



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Administration des ponts et chaussées

Planning des travaux

Début des travaux :	1 octobre 2018
Mise en service nouvelle voie bus :	3 novembre 2019
Mise à disposition du trottoir élargi :	16 septembre 2020

L'organisation des travaux a suscité :

- la réalisation de certains travaux pendant la nuit
- la poursuite des travaux pendant la plupart des samedis de l'année 2020
- la réalisation de certains travaux pendant le congé collectif d'été 2020

Fin prévisible des travaux : fin 2021

Budget total des travaux et études: 11,2 mio €



Téléchargement du dossier sur mmp.gouv.lu

